

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Communiqué Gérard Filoche, 5 décembre 2007

Le Code du travail n'a pas été réécrit « à droits constants »

- Social -

Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2007

Démocratie & Socialisme

[image : timeo](#)

Même un des ré-rédacteurs, Ch. Rédé, chargé d'opérer cet abus de droit, sous couvert de l'ordonnance du 12 mars 2007, l'a avoué : « il faudra des mois, voire des années pour que le nouveau Code révèle tous ses secrets ».

Donc la représentation nationale a été abusée. Elle n'a eu que quelques heures pour examiner les 663 pages de l'ordonnance.

Le Medef a pu faire décaper le Code pour y faire entrer ensuite ses projets, le rapport de Virville, les 44 propositions du Medef (les "caisses noires" de sale argent du Medef-UIMM y ont-elles contribué, comment ? DGS, le trafiquant d'argent liquide corrupteur, a été mis en examen, aussi, pour destruction de preuves...)

Tous les re-découpages effectués n'ont pas simplifié mais complexifié le droit du travail contrairement à l'affichage : ils ont re-découpé le Code à 9 livres en un Code avec 8 parties ; il y avait 271 subdivisions, on en arrive à 1 890 subdivisions ; il y avait 1 891 articles de loi, il y en a 3 652 ! ils ont enlevé 10 % de signes (de 1 690 170 signes à 1 520 930 signes) ; mais ils ont re-numéroté tous les articles avec quatre chiffres, faisant s'écrouler toutes les jurisprudences, abrogé des articles clefs, restructuré le fond théorique et pratique du Code. Ils ont déclassé près de 500 lois en décrets modifiables à l'avenir sans repasser par le Parlement. Ces déclassements concernent l'intégralité d'un article dans 61 cas, et des alinéas, phrases, membres de phrase ou mots dans 439 cas.

Cela concerne la désignation des "autorités compétentes" (changement de fond) la désignation de la juridiction compétente, (affaiblissement des prud'hommes), les règles de procédure (obligations, informations, contrôles, transparence, etc) les mentions chiffrées (montants, niveaux, pourcentage, des indemnités de licenciement par exemple ! Mais aussi port des charges 25 kg maxi).

Les députés ont été contraints d'examiner ce texte à l'aveugle car les parties réglementaires ne seront prêtes qu'au 1er mars 2007.

Moins de juge, moins de prud'hommes, moins d'institutions représentatives du personnel, moins de syndicat, moins de garanties pour les contrats de travail, reculs en matière d'hygiène de sécurité, de conditions de travail, recul pour l'apprentissage (sorti du droit du travail), éclatement du salariat (mineurs, dockers, ouvriers agricoles, enseignants, sortis du code du travail pour être renvoyé vers des codes des familles, de l'éducation, des affaires maritimes, des mines, de l'agriculture, avec des pertes de droit au passage...)

Tous les syndicats s'y sont opposés. Les inspecteurs du travail ont fait le travail de comparaison de la nomenclature des deux "codes", et révélé les centaines de manipulations effectuées .

Les groupes de gauche, Verts, Pcf, Ps ont mené la bataille et défendu plus de 200 amendements pour essayer de rétablir des droits abusivement supprimés par la prétendue "recodification" : sinon cela serait passé inaperçu.

Martine Billard, Alain Vidalies, Roland Muzeau qui ont mené la bataille ont obligé l'assemblée à prendre plus que de temps que prévu par les méthodes expéditives et anti démocratiques de Xavier Bertrand. Le silence général dans

Le Code du travail n'a pas été réécrit « à droits constants »

lequel ce massacre du Code du travail avait été plongé puis maintenu a pu être partiellement brisé, et une résistance a pu exister pour le dénoncer.

Députés, ne votez pas ce massacre du code du travail ! Halte à ce coup de force antidémocratique qui met à mal les droits intimes, quotidiens de 16 millions de salariés du privé !

Gérard Filoche, mercredi 5 décembre à 8 h.

- ▶ [Massacre du code du travail dans le silence général](#)
- ▶ [130 ans d'histoire sociale démantelée, rognée, détruite](#)
- ▶ [Analyse globale comparée du projet de Virville et réécriture](#)
- ▶ [Casse du Code du travail - détails article par article](#)